

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M. Vincent BAILLEUL, président de l'UGSP
demeurant au 881 avenue de la résistance 26800 PLV

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à l'UGSP / Halle des sports

à l'occasion de la fête du club

du 25/06/2022 à 12 heures 00

au 25/06/2022 à 23 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10/06/2022

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 234

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. BAILLEUL Vincent, Pst de l'UGSP

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à la Halle des sports

à l'occasion de la fête du club

du 25 Juin 2022 à 12 heures 00

au 25 Juin 2022 à 23 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 14/06/2022

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif